

DOSSIER DE PRESSE

**BESANÇON
RENOUVELLEMENT
DU LABEL EUROPÉEN
D'EXCELLENCE**

**EUROPEAN ENERGY
AWARD GOLD
(CIT'ERGIE GOLD)**

**POUR SA POLITIQUE
CLIMAT AIR ÉNERGIE**

GOLD
Cit'ergie
European Energy Award®



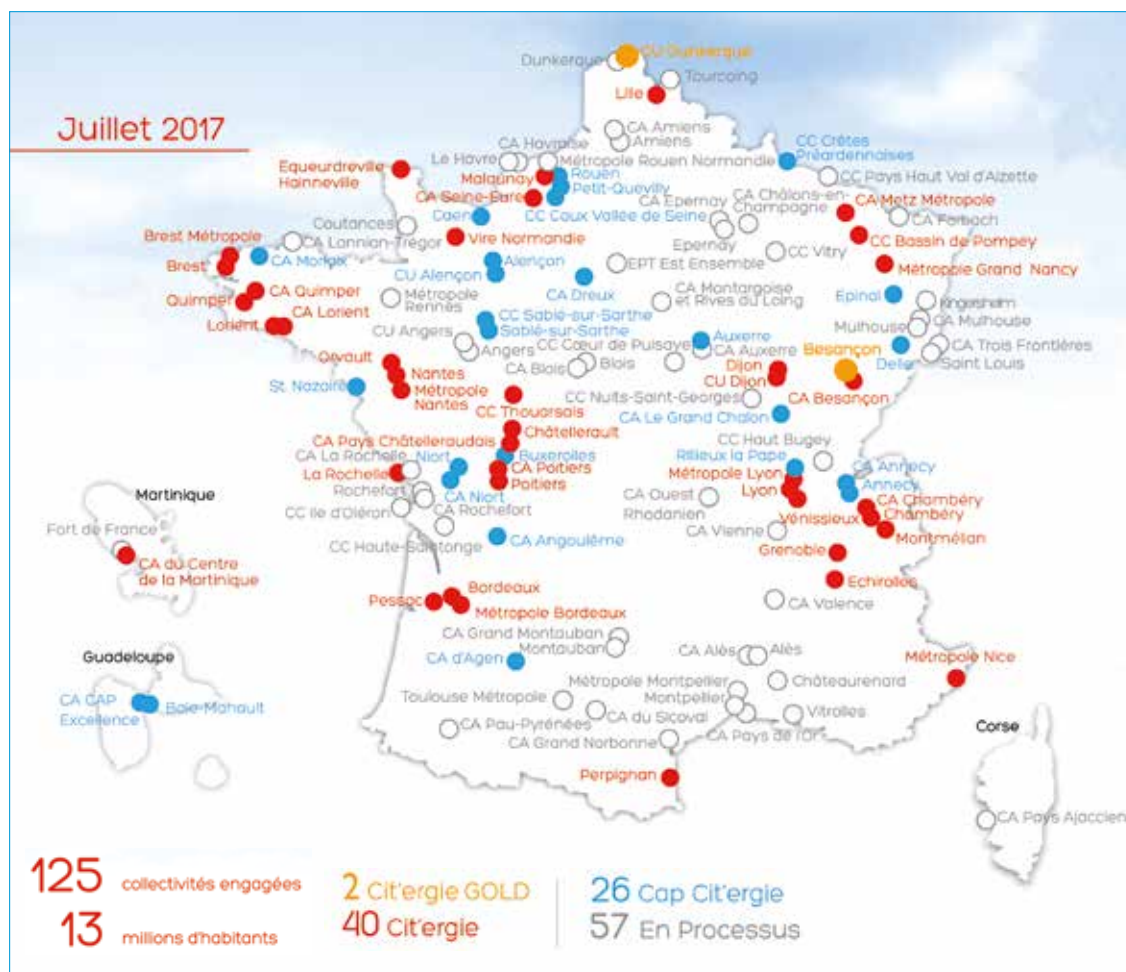
Ville de
Besançon

CARTE DES COLLECTIVITÉS ET INTERCOMMUNALITÉS LABELISÉES

Cit'ergie European Energy Award®

○ En Processus ● Cap Cit'ergie ● Cit'ergie ● Cit'ergie Gold

CA : Communauté d'Agglomération CC : Communauté de Communes CU : Communauté Urbaine



Direction Maîtrise de l'Énergie

Agnes Serres

03 81 41 56 69

agnes.serres@besancon.fr

Antony Joly

03 81 41 53 90

antony.joly@besancon.fr

Contact presse

Alexandra Cordier

06 42 27 67 89 - 03 81 61 52 25

alexandra.cordier@besancon.fr

BESANÇON RENOUVELLEMENT DU LABEL EUROPÉEN D'EXCELLENCE

**EUROPEAN ENERGY
AWARD GOLD
(CIT'ERGIE GOLD)**

**POUR SA POLITIQUE
CLIMAT AIR ÉNERGIE**

SOMMAIRE

- 4** «La Maîtrise de l'énergie a un prix,
la Ville de Besançon en a deux !»
- 6** Le label Cit'ergie, déclinaison française
du label européen European Energy Award
- 7** Les résultats du label Cit'ergie Gold
- 10** Les actions exemplaires
- 13** La poursuite de la démarche

Edition : Direction Maîtrise de l'Énergie
PAO : Direction de la Communication / Ville de Besançon
Crédits photos : Jean-Charles Sexe, Ville de Besançon - Marc Perrey
Impression : Imprimerie municipale
Septembre 2017

*La maîtrise
de l'énergie
a un prix...
Besançon
en a deux !*



1^{ère} ville de France
pour sa maîtrise
de l'énergie

Cit'ergie récompense pour 4 ans le processus de management
de la qualité de la politique climat air énergie.

Ville de
Besançon

« LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE A UN PRIX, LA VILLE DE BESANÇON EN A DEUX ! »

Le 30 janvier dernier, lors des assises européennes de l'énergie à Bordeaux, qui ont rassemblé près de 4000 participants, Bruno Lechevin, Président de l'ADEME a remis le prix du label Cit'ergie european energy award à 16 collectivités françaises et **le label Cit'ergie european energy award Gold à la Ville de Besançon, la plus haute distinction.**

Ainsi la Ville de Besançon reçoit ce label pour la deuxième fois. C'est en 2012 qu'elle a été la première collectivité française à obtenir cette reconnaissance européenne validant le niveau d'excellence de sa politique énergétique. À ce jour, seules deux collectivités françaises sont labélisées Cit'ergie Gold (la deuxième collectivité est la Communauté Urbaine de Dunkerque).

Définition de Maîtrise de l'énergie ou MDE : C'est l'ensemble des actions qui permettent de réduire la consommation d'énergie. Cela intègre autant la notion de sobriété (réduire le besoin de services énergétiques) que d'efficacité (rendre le même service avec moins d'énergie).

Mener des politiques de maîtrise de l'énergie, un effort nécessaire pour prendre conscience de la place de l'énergie dans nos comportements et nos actions, de leurs impacts sur notre environnement et notre santé et enfin de chercher et mettre en oeuvre les solutions pour les limiter.

L'obtention du prix Cit'ergie Gold confirme l'effort de la Ville de Besançon, prouve la prise de conscience de son impact sur le climat et valorise le travail sur son organisation interne dans la mise en oeuvre des mesures dans tous les domaines de son activité pour le réduire.

En 2016, le cumul des efforts de MDE accompli s'élève à 1,5 M€ de dépenses d'énergie évitées sur l'année pour une facture totale résiduelle de 5,6 M€ et à près de 27 % de baisse des émissions de CO₂. Pour le budget communal, ce sont ainsi plus de 8 M€ de dépenses évitées depuis 2008.

Dans cette démarche de longue haleine, elle est accompagnée par l'ADEME qui soutient à la fois le processus Cit'ergie depuis 2008 et la réalisation des investissements nécessaires à cette transformation. Elle peut compter également sur le soutien de l'association internationale Energy Cities qui accompagne les collectivités pionnières en favorisant le partage des expériences.

LE LABEL CIT'ERGIE, DÉCLINAISON FRANÇAISE DU EUROPEAN ENERGY AWARD®



En Europe, depuis 2003, le label Cit'ergie european energy award® (EEA) reconnaît les collectivités qui sont engagées dans un processus de management de la qualité et de la performance, appliqué à la mise en oeuvre de leur politique de l'énergie au niveau de leur territoire.

Il a été adapté, consolidé et diffusé en s'appuyant sur les expériences antérieures suisses et autrichiennes grâce au soutien de la Commission européenne.

Au niveau national, le label Cit'ergie est déployé par l'ADEME et il s'adresse aux collectivités (communes et intercommunalités) qui souhaitent faire reconnaître la qualité de leur politique énergie climat.

Ce label porte sur 6 domaines de compétence de la collectivité :

- **Développement territorial** (PLU, éco-quartiers, Plan climat...)
- **Patrimoine de la collectivité** (bâtiments, éclairage public, gestion énergie, eau...)
- **Approvisionnement énergie, eau-assainissement** (chauffage urbain, eau...)
- **Mobilité** (stationnement, transports publics, voies cyclables...)
- **Organisation interne** (personnel, coût global, formation, marchés publics...)
- **Communication - coopération** (concertation, partenariats, soutien initiatives...)

Le label est basé sur un catalogue de 79 mesures applicables par la collectivité selon son potentiel, c'est à dire ses compétences. Depuis le précédent label, le catalogue est plus exigeant. Il intègre le volet climat avec notamment la biodiversité, l'agriculture, la sylviculture et la gestion des espaces verts en plus de la thématique de l'énergie.

Il existe 3 niveaux de performance :

- **La reconnaissance CAP Cit'ergie** : elle s'adresse aux collectivités dont le pourcentage de mise en oeuvre des actions est supérieur à 35 % de leur potentiel pour l'atteinte du label d'ici 4 ans.
- **Le label Cit'ergie** : il est décerné aux collectivités dont le pourcentage de mise en oeuvre des actions est supérieur à 50 % de leur potentiel.
- **Le label Cit'ergie EEA gold** : il est décerné aux collectivités dont le pourcentage de mise en oeuvre des actions est supérieur à 75 % de leur potentiel. C'est le niveau le plus haut de performance du label.

Au total, plus de 1300 collectivités européennes sont engagées dans la démarche dont 116 en France :

- 2 labellisés Cit'ergie Gold
(La Ville de Besançon et la Communauté Urbaine de Dunkerque)
- 40 labellisées Cit'ergie dont le Grand Besançon
- 26 cap Cit'ergie

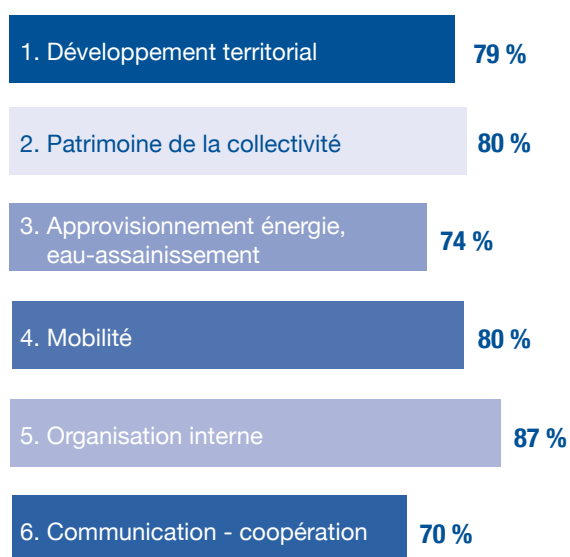
LES RÉSULTATS DU LABEL CIT'ERGIE GOLD DE LA VILLE DE BESANÇON

La Ville a obtenu son premier label Cit'ergie en 2008 avec un score de 58 %.

En 2012, lors d'un réaudit, le score obtenu était de 78 %, ce qui lui a valu d'obtenir le label Cit'ergie Gold. C'était alors la première Ville française à obtenir ce score.

Et en 2016, lors d'un troisième audit, elle a su maintenir ses 78 % bien que le label ait augmenté son niveau d'exigences.

Score selon les domaines



La commission nationale d'attribution du label a remarqué les points suivants :

- **Domaine 5** : le plus performant.
- **Domaine 2** : Excellent, repéré notamment avec le bon suivi des consommations d'énergie des bâtiments et le développement des Energies Renouvelables.
- **Domaine 4** : Excellent avec une réflexion en cours sur la logistique urbaine.
- **Domaine 1** : Actions en lien avec les espaces verts remarquées : jardins en Ville, « zéro pesticide ».

À noter que la thématique espaces verts est une nouvelle thématique prise en compte pour le renouvellement du label du fait de son rôle en matière d'action d'adaptation au changement climatique.

En 2016, la démarche Cit'ergie a permis à la Ville de Besançon d'ouvrir la voie à l'élaboration d'une **Stratégie Climat Air Energie**, plan qui a pour vocation à améliorer la qualité de vie des habitants.

Cit'ergie participe également aux actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCEAT) de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qui a pour objectif de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050.

Plus qu'un label, c'est un engagement de qualité pris sur le moyen terme imposant l'obligation de maintenir et d'améliorer les performances énergétiques pour 4 ans. Un bon challenge pour l'ensemble des élus et des directions de la Ville concernées par un ou plusieurs des 6 domaines de Cit'ergie. Ce résultat est le fruit d'une démarche collective.

Ce label EEA Gold sera conservé par la Ville jusqu'en 2020.

Cit'ergie permet de donner de l'ambition au territoire, de comprendre et de s'appropriier une certaine philosophie à l'échelle élargie d'un territoire, de chiffrer et de quantifier les actions à engager.

Désormais la feuille de route est tracée pour la Ville : maintenir le cap de sa politique Energie-Climat.



Jardin familial.



Quelques infos sur les intérêts de la démarche notées dans le dossier du label

La labélisation Cit'ergie Gold de la Ville de Besançon en 2012 a largement permis de saluer un travail en profondeur assuré par les services et l'engagement des élus. Ce label, par sa dimension européenne et l'importance du réseau de villes engagées, a donné aux habitants de Besançon, et du Grand Besançon, une référence pour mesurer : la place d'une politique de l'Energie dans une collectivité telle qu'une commune, la place de Besançon à l'échelle européenne et nationale dans le domaine de l'Energie et de la lutte pour le Climat.

Pour faire connaître et comprendre qu'une politique de l'Energie, c'est en réalité une politique transversale qui impacte tous les axes d'activités de la collectivité et des citoyens et avec des effets essentiels, -mesurables-, pour le territoire, la démarche Cit'ergie est un levier efficace auprès des services, des élus et des habitants, mais aussi auprès de tous nos partenaires.

Cela fait maintenant 10 ans que la Ville est engagée dans la démarche Cit'ergie. C'est désormais une culture partagée par tous les acteurs du territoire, une reconnaissance au niveau national et européen qui affirme le sens d'une politique de l'énergie à l'échelle d'une commune comme Besançon.

Avec un taux de 78 % d'actions réalisées par rapport à son potentiel, sur les quatre prochaines années, elle envisage de programmer 3 % d'actions supplémentaires.

LES ACTIONS EXEMPLAIRES

Actions les plus importantes dans les six domaines du label mises en évidence :

Développement territorial : Besançon à la pointe des défis de la ville bas carbone

Les éco-quartiers des Vaites, Vauban et Viotte avec leurs objectifs sur les performances énergétiques : une consommation d'énergie conforme à la réglementation thermique actuelle moins 20 % et un taux de 40 % minimum d'énergie renouvelable sur le mode d'approvisionnement énergétique.

Patrimoine de la collectivité : Besançon précurseur de la smart-city

Depuis 1985, la Ville de Besançon est équipée d'une GTC (Gestion Technique Centralisée) qui permet de piloter à distance des installations de chauffage, de froid et traitement de l'air. Plus de 200 bâtiments sont ainsi pilotés. Selon une fréquence déterminée, les utilisateurs des bâtiments transmettent à la GTC leur planning d'occupation des locaux, ce qui permet de programmer les horaires de chauffage au plus juste. Pour les locaux à occupation aléatoire (gymnases), la GTC est complétée par un bouton poussoir qui permet aux usagers de déclencher pour une durée prédéfinie le chauffage selon leurs besoins.

Ce système permet également de repérer les anomalies de fonctionnement des équipements, et ainsi l'intervention au plus rapide des agents de la régie d'exploitation des chaufferies.



Gestion Technique Centralisée (GTC).

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement : en route pour les énergies renouvelables

La mise en place de la nouvelle chaufferie bois sur le réseau de chaleur urbain conduit à un taux en énergies renouvelables sur ce quartier de 80 % et améliore le bilan du territoire de 1% amenant le niveau d'énergie renouvelable de 6,5 à 7,5 %.

En outre, la Ville s'approvisionne en électricité avec une part de renouvelable de plus en plus grande. Elle exige ainsi de ses fournisseurs qu'ils recourent à des moyens de productions utilisant les énergies renouvelables (hydroélectricité ou éolien notamment).

Le taux d'électricité renouvelable, autour de 10 % en Franche Comté, est ainsi passé dans un premier temps à 23 % puis en 2016 à plus de 50 % pour l'alimentation des bâtiments municipaux.



La chaufferie bois.

Mobilité : vers plus de mixité

Autour de l'arrivée du TGV et de la mise en place du tramway, la Ville de Besançon a métamorphosé la gare centrale de Viotte en pôle d'échanges multimodal. L'enjeu majeur est le développement de la mobilité en créant une gare traversante, accessible à tous les modes de déplacements : car, bus, taxi, auto partage... une zone de stationnement sécurisée a été créée pour les motos et les vélos, où les utilisateurs de deux roues peuvent déposer leur casque ou utiliser des kits de dépannage (gonfleur de pneus, booster de batterie.). On trouve également des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Ce pôle est accompagné d'un enjeu urbain avec le projet d'un aménagement d'un nouveau quartier doté de multiples fonctions (tertiaire, résidentiels, commerces).



Tramway de Besançon et borne de vélos en libre-service à la Gare Viotte.

Organisation interne : la transversalité au service de la MDE

Chaque année, la Direction de la Maitrise de l'Energie organise pour les agents de la collectivité une formation sur la thématique Energie. En 2015, dans le cadre d'une meilleure gestion des équipements sportifs et de l'organisation de manifestations sportives, 90 agents de la direction des sports ont participé à une demi-journée de sensibilisation à la sobriété énergétique. En 2016, ce sont les services de la Citadelle qui sont rentrés dans cette démarche à la fois pédagogique et appliquée.

Communication et coopération

L'opération « Commerce écocitoyen » est basée sur une charte d'engagement. Cette action vise à engager les commerçants dans un processus d'amélioration continue par le biais de diagnostics et de formations. Plus de cent commerçants sont mobilisés et s'engagent sur des pratiques plus vertueuses en termes d'économie d'énergie, de déchets ou de consommation d'eau.

Le Défi Familles à Energie Positive est également une initiative partagée du Grand Besançon et de la Ville qui donnent un cadre ludique et convivial à toutes les familles désireuses de se lancer dans la MDE à la maison. La première édition a mobilisé une cinquantaine de familles autour d'un objectif simple : baisser sa consommation de 8 % minimum. La deuxième édition du défi, prévue pour l'hiver 2017-2018 est déjà en cours de préparation.



Animation au Logis 13 Éco.

LA POURSUITE DE LA DÉMARCHÉ

Les priorités du mandat 2014-2020 sont résolument orientées vers l'éducation et la jeunesse, la tranquillité publique, la mise en oeuvre du contrat de ville et la politique sociale pour une Ville sûre, créative, dynamique, solidaire, épanouissante, écologique, en un mot durable.

Pour tenir ses engagements, la Ville compte s'appuyer, entre autres, sur son savoir-faire et ses compétences internes et territoriales en matière de maîtrise et même de réduction des consommations d'énergie qui peuvent à la fois éviter l'envol des factures et en même temps dynamiser l'économie locale et même créer des emplois.

Si dans la durée, la transition énergétique peut ainsi être une opportunité de croissance verte par la création d'emplois avec la rénovation des bâtiments et l'utilisation des énergies renouvelables, le contexte économique mondial avec un prix des énergies fossiles historiquement bas change les modèles et remet en cause certaines actions, tout en donnant des marges de manoeuvres par rapport à la tendance des dernières années.

C'est dans cet environnement fluctuant, que la Ville propose une nouvelle stratégie Climat-Energie, issue d'une co-construction parallèle avec le Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Besançon, qui fixe un cap ambitieux aux acteurs de son territoire et, d'autre part, un contexte économique, social et budgétaire tendu qui impose des arbitrages drastiques.

La Ville de Besançon fait le choix d'une stratégie Climat-Energie pragmatique assortie d'une feuille de route de près de 70 mesures concrètes qu'elle s'engage à mettre en oeuvre à l'horizon 2020. Il s'agit d'une première étape qui doit permettre, en co-construction avec le Grand Besançon et nos partenaires de mobiliser les acteurs du territoire, entreprises, établissements publics, associations et les citoyens pour que nous nous engagions tous dans la même direction, celle de la transition énergétique, celle d'une ville durable.



Photo : Marc Perrey



Actions à venir

- *Développement des énergies renouvelables sur le territoire avec l'étude de production d'hydroélectricité à partir de trois seuils du Doubs.*
- *Pour le futur quartier Besançon Saint Jacques, qui a pour objectif de devenir « la Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation », la ville recherche une dimension énergétique avec des solutions performantes et innovantes qui devront être adaptées à l'ensemble des habitants (Smart grids, stockage énergie).*
- *Étude sur la création d'un Espace de Logistique Urbain (ELU) pour diminuer le trafic de marchandises en Ville*
- *La Ville de Besançon est membre du réseau des collectivités engagées dans le label Cit'ergie qu'anime l'ADEME. Fin 2017 la Ville de Besançon accueillera la réunion annuelle interrégionale du réseau.*

FICHE D'IDENTITÉ VILLE DE BESANÇON

Située à l'Est de la France, Besançon prend une nouvelle dimension au cœur d'une Europe en importante mutation. De nouveaux partenariats voient le jour, d'année en année, rapprochant les entreprises régionales de leurs partenaires d'Europe du Nord, de l'Est et du Sud.

Avec le Réseau Métropolitain Rhin-Rhône, Besançon et les villes associées, Bâle, Mulhouse, Belfort, Montbéliard et Dijon prennent la 8^e place française des bassins de développement économique disposant de plus d'un million d'habitants :

- **120 472 habitants** à Besançon (population légale 2017)
- **Membre de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon** qui regroupe 70 communes et compte 192 042 habitants
- **Superficie : 6 505 ha** dont 3 068 ha de zones urbanisées ; 2 993 ha de zones de paysage (forêts, collines, dont 1 708 ha pour le bois de Chailluz) ; 444 ha de zones agricoles.
- **Besançon est membre du réseau de 12 villes « Sites majeurs Vauban »** dont les fortifications sont inscrites au Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis le 8 juillet 2008
- **Besançon, « ville d'art et d'histoire »**
- **Un budget communal de 242,8 M€ (2016)** dont 67 M€ d'investissements
- **Population active : 54 646 personnes** (0,3 % agriculture ; 3,2 % construction ; 9 % industrie ; 87,5 % tertiaire)
- **Taux de chômage de la zone d'emploi : 8,6%** (pour un taux national de 9,7% fin 2016)



Besançon tournée vers l'international

La Ville de Besançon a signé des accords de jumelages, de coopération décentralisée ou d'amitié avec :

- Huddersfield-Kirklees** (Angleterre) depuis 1955
- Fribourg en Brisgau** (Allemagne) depuis 1959
- Hadera** (Israël) depuis 1964
- Pavie** (Italie) depuis 1964
- Neuchâtel** (Suisse) depuis 1975
- Douroula** (Burkina Faso) depuis 1985
- Kuopio** (Finlande) depuis 1986
- Tver** (Russie) depuis 1988
- Bistrita** (Roumanie) depuis 1990
- Man** (Côte d'Ivoire) depuis 1991
- Bielsko-Biala** (Pologne) depuis 1993
- Charlottesville** (États-Unis/Virginie) depuis 2004
- Camp d'Aqabat Jaber** (Palestine) depuis 2004
- Matsumae** (Japon) depuis 2011

Distinctions



GOLD
Cit'ergie
European Energy Award®